



## VOTRE EXTENSION DE RÉSEAU EN 5 ETAPES

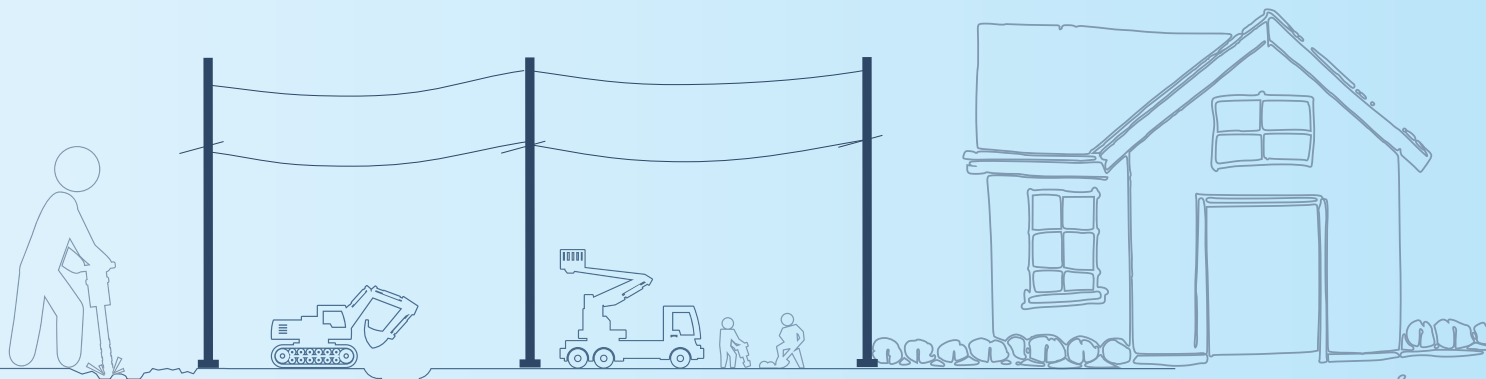
Vous avez sollicité le Sy.MEG pour la réalisation d'une extension de réseau.

Votre demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité a bien été enregistrée par nos services.

Découvrez quelles sont les prochaines étapes pour le raccordement de votre habitation au réseau de distribution publique d'électricité

IMPASSE GUY CORNELY  
ZAC DE HOUELBOURG  
97122 BAIE-MAHAULT  
Téléphone : 05 90 81 38 22  
administration@symeg.net  
[www.symeg.net](http://www.symeg.net)

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
LUN, MAR, JEU : 7H30-12H30  
ET 13H30-16H30  
MER, VEN : 7H30-13H00



## VOTRE EXTENSION DE RÉSEAU



## EN 5 ETAPES

# ETUDE DU PROJET



## 1 L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

À l'issue d'un délai d'instruction de 2 mois, nous vous transmettons les éléments suivants :

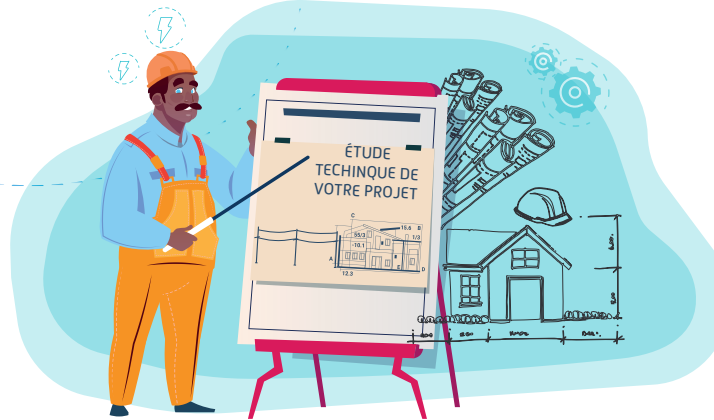
- L'estimation financière de votre projet ;
- Les conventions de servitude à faire signer

*[Les travaux d'extension du réseau à construire pour l'alimentation de votre maison empruntent une ou plusieurs servitudes privées qui nécessitent l'autorisation du ou des propriétaire concerné(s)].*

**N.B :** La signature des conventions de servitude est indispensable pour la suite de l'instruction du dossier.

## 2 L'ÉTUDE TECHNIQUE

L'étude consiste à déterminer les caractéristiques techniques du projet (poteaux, câbles, coffrets, ...). Une fois l'étude réalisée, les informations sont transmises à EDF afin de s'assurer que le projet d'extension est réalisable sans travaux supplémentaires.



## 3 LA RÉCEPTION DU DEVIS

Votre dossier a été complété de l'ensemble des documents nécessaires à son instruction. Vous recevrez donc le devis pour la réalisation des travaux.

La réalisation des travaux est conditionnée par le paiement du devis.



## 4 LA PHASE ADMINISTRATIVE

La phase administrative est réglementaire et un délai de 21 jours est requis pour cette étape. Elle nécessite les actions suivantes :

- Demandes d'autorisation (services de l'État, collectivités, Route de Guadeloupe, ...)
- Déclaration de travaux
- Préparation du chantier

## 5 LA RÉALISATION DES TRAVAUX

### 1) PIQUETAGE

Après la phase d'étude et le paiement du devis, un chargé d'affaires vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous pour définir ensemble l'emplacement définitif du réseau.

### 2) POSE DES POTEAUX OU RÉALISATION DES TRANCHÉES

### 3) DÉROULAGE DU CÂBLE

### 4) TRANSMISSION DU DOSSIER À EDF

Les travaux Sy.MEG sont terminés.

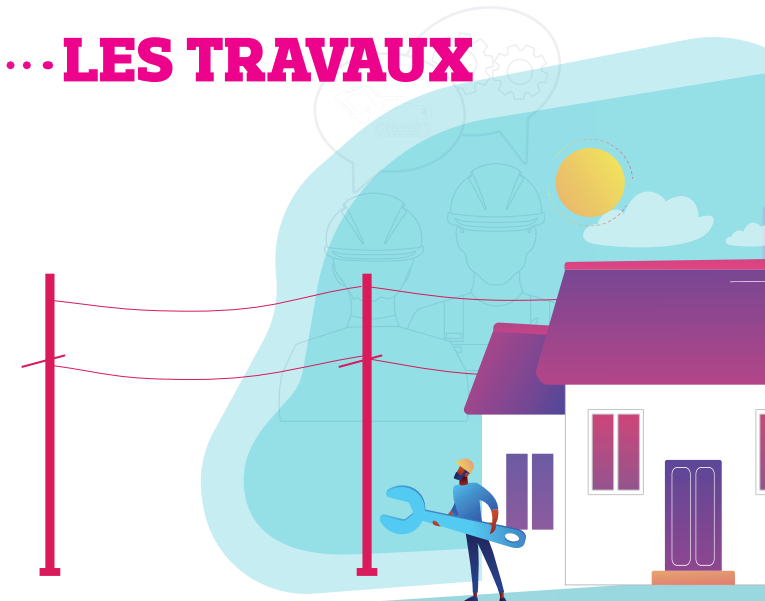
Le dossier et les plans sont remis à EDF. Un délai d'environ 3 semaines est nécessaire à EDF pour réceptionner le nouveau réseau et le mettre en service.

### 5) MISE EN SERVICE DU RÉSEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension est mis en service par EDF. La réalisation du branchement par EDF est désormais possible.



## LES TRAVAUX



### LE BRANCHEMENT EDF

Vos travaux d'extension de réseau réalisés par le Sy.MEG sont terminés. Rapprochez-vous au plus vite d'EDF pour votre demande de branchement.